

LASSERRE-PRADERE

La vie s'organise autour du Covid19

Dans cette période confinement et de limitations strictes des déplacements, la mairie de Lasserre-Pradère a pris le relais pour le maintien de l'ouverture du dépôt de pain de 8h30 à 12h du mardi au dimanche. Le pain est fourni par la boulangerie de la commune voisine, dans le respect des consignes sanitaires du Covid19.

31 / 03 / 2020